

La directrice exécutive présente la résolution précisant le processus. Sur une proposition de Vanessa Chalifour, appuyée par Suzie Boudreau, la résolution 2022-16-06-01 (voir annexe 2) est adoptée.

Communications internes

La directrice exécutive explique que pour tenir informer les membres de toutes les demandes de commentaires, l'analyste a élaboré un nouveau format de note d'information en deux pages. La première page résume le dossier, les enjeux et les objectifs à considérer et, sur la deuxième page, figurent les prises de décision, l'impact sur le territoire, les avantages et les inconvénients de l'implication du CCEBJ. L'analyste mentionne que le nouveau format est principalement conçu pour aider les membres à déterminer facilement s'il doit poursuivre des analyses plus approfondies d'un dossier donné. Il est suggéré d'ajouter une section précisant si un sous-comité est déjà en place pour le dossier. Le nouveau format sera dorénavant utilisé et sera adapté selon les besoins et l'expérience.

La directrice exécutive interroge également les membres sur la quantité et la qualité des courriels que le secrétariat leur fait parvenir. Les membres félicitent la directrice exécutive pour la qualité du bilan hebdomadaire qui représente un précieux outil qu'ils n'hésitent pas à partager à l'extérieur.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Liste des enjeux et dossiers

La directrice exécutive rappelle qu'une liste des enjeux et dossiers a tout d'abord été élaborée en 2020, mais il avait été décidé d'attendre que les membres puissent se rencontrer en personne pour la finaliser. Le document sera utile pour le développement du plan stratégique 2023-2028. Elle rappelle également qu'en 2021, une version courte de l'énoncé de mission a été adoptée. Il reste maintenant à finaliser la version longue.

Plan stratégique 2023-2028

La directrice exécutive propose de créer un sous-comité pour l'élaboration du plan stratégique. Après discussion, les membres proposent qu'un atelier se tienne lors de la prochaine réunion du comité en septembre 2022. Le secrétariat planifiera l'atelier et un sous-comité sera créé à ce moment. L'objectif est d'adopter le nouveau plan stratégique lors de la réunion de mars 2023.

La directrice exécutive souligne que le plan actuel constitue une bonne base. Toutefois, parmi un certain nombre d'autres changements, l'ajout d'indicateurs constituerait une amélioration significative. Un bilan du plan stratégique 2018-2023 sera préparé et la liste des enjeux et dossiers sera disponible pour les membres d'ici la mi-juillet 2022.

Plan de communication

La directrice exécutive résume les actions posées dans le but d'élaborer un nouveau plan de communication. Lors de la dernière réunion, il avait été décidé de réaffecter le budget pour un ou une stagiaire pour l'embauche d'une firme de communication. La directrice exécutive présente le comparatif des deux soumissions qu'elle a reçues. La première étape du projet serait de faire un état de situation et de déterminer le public cible du comité. La deuxième étape serait d'élaborer un plan de communication avec l'option d'une refonte du site Internet.

Les membres décident de tenir les discussions concernant les communications en même temps que celles sur le plan stratégique lors de l'atelier prévu en septembre 2022. Cette approche facilitera la détermination des objectifs du comité en matière de communication en lien avec les orientations stratégiques et devrait aussi clarifier la nécessité de faire appel à une firme externe. La directrice exécutive va préparer le bilan de l'utilisation des outils actuels (site Internet, médias sociaux) et des propositions pour la refonte du site Internet.

ÉVALUATIONS DE RENDEMENT

Ce point est discuté à huis clos.

DOSSIERS

Caribou

Le président présente aux membres, Monsieur Cédric Paitre d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) qui intervient dans le dossier caribou.

Monsieur Paitre explique que plusieurs des déclarations récentes du ministre peuvent influencer la planification et l'aménagement de l'habitat du caribou boréal dans le Territoire.

Il explique également que le gouvernement fédéral a une obligation de protéger le caribou boréal à travers le pays, selon la Loi sur les espèces en péril, et que certaines mesures de protection et de rétablissement sont déjà mises en place sur les terres fédérales. Cette obligation inclut la discrétion d'évaluer les mesures de protection mises en place par les gouvernements provinciaux afin de s'assurer de l'efficacité. Le ministre d'Environnement et Changement climatique Canada s'est donc engagé dans un exercice de collecte d'informations dans le but de se former une opinion et d'effectuer une analyse sur l'existence de lois et d'ententes qui protègent efficacement le caribou boréal dans son habitat essentiel au Québec.

La prochaine étape est qu'Environnement et Changement climatique Canada fasse parvenir une lettre au CCEBJ afin d'obtenir des informations sur la manière dont les mesures législatives en place prévues par la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) protègent le caribou boréal et/ou son habitat essentiel sur le Territoire d'application du chapitre 22 de la CBJNQ.

Monsieur Paitre explique qu'il y a eu en 2018 une entente d'un an, puis en 2019 de cinq ans, de collaboration bilatérale fédérale et provinciale sur les espèces en péril avec un accord de financement pour la protection du caribou boréal. Cette entente arrivant à échéance en 2022, l'ensemble des discussions et la collecte des informations a donc pour but de trouver un moyen que cet accord de financement se poursuive cette année.

Le président mentionne que le sous-comité a déjà rassemblé l'ensemble des informations sur les interventions que le CCEBJ a été amené à faire dans le passé sur le dossier du caribou. Le CCEBJ pourra donc répondre rapidement à la demande écrite d'ECCC. Monsieur Paitre précise que l'échéancier pour répondre à cette lettre est prévu à la mi-juillet 2022 afin que le ministre puisse se former une opinion rapidement.

L'analyste va préparer les documents pour être prêt à les envoyer lors de la réception de la lettre formelle d'ECCC. Le président suggère de joindre aussi la lettre de recommandation que le CCEBJ a envoyée dans le passé à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards.

Portrait législatif et réglementaire

Le président présente le projet de portrait législatif et réglementaire. Il rappelle que lors de la réunion 223, le devis de travail avait été présenté par la directrice exécutive. L'ensemble des travaux permettra de dresser un portrait global du régime législatif et réglementaire fédéral, provincial et local qui s'applique sur le territoire du chapitre 22.

Le président partage aux membres qu'à la suite de ses recherches, la directrice exécutive a trouvé un partenaire afin de réaliser les travaux pour le CCEBJ. Il s'agit de M^{me} Catherine Choquette, professeure titulaire à la faculté de droit l'Université de Sherbrooke et directrice du Groupe de recherche sur les stratégies et les acteurs de la gouvernance environnementale (SAGE), un réseau de recherche multidisciplinaire axé sur la gouvernance environnementale. Le président annonce que le projet est donc officiellement lancé, et que le sous-comité sera mandaté pour travailler avec l'équipe de M^{me} Choquette. L'échéancier pour compléter la première phase d'inventaire des lois et règlements est prévu pour janvier 2023, l'étudiant en doctorat qui va

se pencher sur le projet aura l'automne 2022 pour effectuer le travail. Un budget de 3000\$ sera attribué au projet.

Les membres échangent sur la propriété intellectuelle et veulent s'assurer que les informations produites dans le cadre du projet lors de la deuxième phase d'analyse puissent être utilisées par la suite par le CCEBJ. La directrice exécutive va faire le suivi avec M^{me} Choquette et s'en assurer lors du lancement de la deuxième phase.

Sous une proposition de Marc Dunn, secondée par Mélanie Savoie, la résolution 2022-16-06-02 (voir annexe 3) est adoptée par les membres.

Sols contaminés

La directrice exécutive rappelle aux membres que le CCEBJ a reçu une invitation du MELCC pour commenter deux éléments, le projet de Plan d'action 2022-2027 sur les sols contaminés et le projet de Règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés. Elle mentionne qu'une rencontre d'information s'est tenue le 26 mai 2022 et qu'une note d'information est disponible sur le nuage.

La directrice exécutive mentionne que le CCEBJ ne devrait pas commenter à ce moment-ci, mais qu'il pourrait s'impliquer dans le processus d'élaboration du plan de mise en œuvre. Elle suggère de créer un sous-comité. Après discussions, les membres s'accordent pour former un sous-comité qui sera composé de Brigitte Goulet, Alexandre-Guy Côté et Kelly LeBlanc. Les membres décident aussi que les parties pourront désigner et procéder à l'invitation de personnes avec une expertise qui ne sont pas membres pour aider à faire avancer les travaux du sous-comité.

À la suite d'une proposition de la directrice exécutive, il est décidé que le CCEBJ invitera le MELCC lors d'une prochaine réunion à présenter le Plan d'action lorsqu'il sera complété et rendu public.

Loi sur les pêches

L'analyste explique que le secrétariat a complété plusieurs sondages, dont un sondage concernant le cadre des zones d'importance écologique. L'analyste partage également aux membres que la directrice exécutive a participé à plusieurs réunions durant son absence.

L'analyste informe que le sous-comité prépare une lettre sur les énoncés de positions concernant la mort du poisson et les installations et les structures existantes. Les ébauches sont finales pour adoption et le sous-comité sera prêt dans les délais requis. La prochaine rencontre du sous-comité se tiendra le 21 juin 2022.

PAFIT

L'analyste informe les membres que le sommaire de l'atelier du 13 avril 2022 est maintenant disponible pour consultation sur le nuage. Il travaille maintenant sur le sommaire de l'atelier du 14 avril 2022.

L'analyste partage, qu'à court terme, la priorité est axée sur la révision des paramètres d'examen en vue de la prochaine réunion du sous-comité. La directrice exécutive rappelle l'importance de se tenir prêt dans les délais en vue de l'examen de la firme de consultation externe. L'analyste informe également les membres qu'il travaille sur la production d'un calendrier de projet afin de mieux suivre les différences étapes du processus.

Le président souligne l'excellent travail de l'analyste sur la tenue des ateliers du mois d'avril 2022.

Effets cumulatifs

L'analyste résume les développements dans le dossier et informe qu'une rencontre avec des membres du COMEV et du COMEX aura lieu le 27 juillet 2022 à 9h. La présentation est déjà prête.

IAIA

L'analyste informe les membres qu'il a participé à la conférence de l'IAIA à Vancouver du 4 au 7 mai 2022.

La directrice exécutive explique aux membres ce qu'est l'IAIA, Association for Impact Assessment (IAIA), une association internationale de professionnels impliqués dans l'évaluation d'impact. L'analyste poursuit en précisant que c'est la deuxième fois que le CCEBJ y participe, une fois en 2017 à Montréal et cette année à Vancouver. Une note d'information est disponible sur le nuage relatant le contenu de la conférence.

L'analyste partage aux membres qu'il a également suivi une formation sur les effets cumulatifs. Il expose les différents processus d'évaluation des impacts cumulatifs dont la complexité est influencée en fonction de l'ampleur, la nature et l'évolution du projet.

Gestion des matières résiduelles

La directrice exécutive mentionne qu'elle a reçu un courriel avisant le CCEBJ que les deux règlements concernant la modernisation des systèmes de consigne et de la collecte sélective seront bientôt en vigueur. Elle rappelle les grandes lignes du dossier et souligne l'implication du CCEBJ (commentaires sur les projets de règlements, participation à certains groupes de travail qui ont été mis sur pied durant l'été 2021). Les règlements ont été adoptés à la suite de l'adoption du projet de loi 65 qui a modifié la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) à l'automne 2021.

Le secrétariat suivra l'évolution du dossier.

PROCHAINES RÉUNIONS

Les membres décident que la prochaine réunion du CCEBJ se tiendra du 13 au 15 septembre 2022 à Waskaganish. La directrice exécutive préparera un itinéraire avec une estimation des coûts pour les membres. Elle sera mise en contact avec une personne de la communauté pour la logistique. Le CCEBJ souhaite également demander une présentation générale de Niskamoon / Hydro-Québec (un membre coordonnera le tout avec la directrice exécutive).

Les membres s'accordent également sur les prochaines dates de réunion :

- La réunion 226 se tiendra le 30 novembre 2022 à Montréal;
- La réunion 227 aura lieu du 21 au 23 mars 2023 à Mistissini et le CCEBJ invitera les Administrateurs à y participer;
- La réunion 228 sera le 14 juin 2023 à Québec.

BESOINS DU SECRÉTARIAT

La directrice exécutive explique que le CCEBJ est de plus en plus sollicité. Bien que positif, la charge de travail pour le secrétariat est importante et remet en question la capacité de pouvoir traiter les dossiers de manière efficace et appropriée. Elle propose que le CCEBJ embauche un ou une analyste à temps partiel.

Les membres discutent et appuient la proposition. Le comité administratif préparera une description de poste et la présentera lors de la prochaine réunion du CCEBJ.

AJOURNEMENT

Préparé par Eva Wolf, agente de secrétariat et Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive

Révisé par Graeme Morin, analyste en environnement

Adopté le 15 septembre 2022



RÉSOLUTION 2022-16-06-01

PROCESSUS D'AUTORISATION DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS

Résolution 2022-16-06-01 adoptant le [processus d'autorisation des dépenses et des paiements](#).

ATTENDU QUE les membres du CCEBJ ont adopté un processus d'autorisation des dépenses et de paiement lors de la réunion du 15 septembre 2020 ;

ATTENDU QUE selon ce processus, deux signatures sont requises pour toute transaction bancaire ;

ATTENDU QUE ce processus n'est pas optimal pour les opérations courantes du CCEBJ, particulièrement au niveau du changement annuel des signataires et les contraintes techniques reliées à la double signature ;

ATTENDU QU'à la suite de sa réunion du 9 juin 2022, le comité administratif a révisé le processus et recommande l'adoption du processus révisé pour améliorer l'efficacité des opérations ;

Sur proposition de Vanessa Chalifour, appuyée par Suzie Boudreau :

Il est unanimement résolu d'adopter le processus pour l'autorisation des dépenses et des paiements tel que décrit à l'annexe 1.



Annexe 1 : Processus révisé d'autorisation des dépenses et des paiements

Un premier processus d'autorisation des dépenses et de paiement a été adopté par les membres du CCEBJ le 15 septembre 2020. Ce premier processus supposait que les paiements seraient faits avec deux signatures. Depuis, le comité administratif (CA) s'est penché sur l'efficacité d'un tel système et en est venu à la conclusion qu'il n'était pas optimal. Le CA propose donc un nouveau processus qui tient compte des réalités actuelles et facilitera le traitement des dépenses et des paiements.

Processus de paiement

Une seule signature sera requise pour effectuer le paiement des transactions bancaires. La directrice exécutive sera la principale signataire. Le président et la vice-présidente pourraient également être signataires dans l'éventualité où la directrice exécutive ne serait pas en mesure de le faire.

Autorisation des dépenses

Dépenses courantes

La majorité de ces dépenses sont des dépenses récurrentes. On retrouve dans cette catégorie (liste non exhaustive) : loyer, fournitures de bureau, télécommunications, frais bancaires, honoraires de la comptable, frais relatifs à la production du rapport annuel, frais de réunion, etc.

Les dépenses de moins de 5000\$ seront autorisées par la directrice exécutive.

Pour les dépenses de 5000\$ et plus, une autorisation du comité administratif sera requise.

La directrice exécutive informera les membres du comité administratif des dépenses encourues mensuellement, lors de la fermeture comptable du mois.

Dépenses de voyage

Les dépenses de voyage couvrent les dépenses effectuées pour les réunions du CCEBJ, les réunions de travail touchant un ou des dossiers courants, et la participation à des rencontres et événements découlant du travail courant du secrétariat.

Les dépenses des employés du secrétariat seront autorisées par la directrice exécutive.

Les dépenses de la directrice exécutive seront approuvées par le président.

Dépenses ponctuelles

Les dépenses ponctuelles encourues pour, par exemple, l'achat de matériel informatique ou l'embauche d'un consultant seront approuvées par le comité administratif.

Tout projet spécial ainsi que le budget qui y est associé seront approuvés par les membres. Les dépenses encourues au cours du projet cadrant dans le budget approuvé par les membres seront approuvées par la directrice exécutive.



RÉSOLUTION 2022-16-06-02

PORTRAIT LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Résolution 2022-16-06-02 autorisant la réalisation du [projet](#) de portrait législatif et réglementaire du régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et les dépenses requises pour réaliser les travaux.

ATTENDU QUE sur le territoire d'application du chapitre 22 de la CBJNQ (ci-après « Territoire »), plusieurs lois et règlements de juridiction fédérale, provinciale et locale s'appliquent simultanément dans le domaine de l'environnement ;

ATTENDU QUE le régime des terres particulier établi par le chapitre 5 de la CBJNQ et les nouvelles dispositions applicables issues des ententes de gouvernance subséquentes font en sorte que le cadre juridique régissant la protection de l'environnement sur le Territoire est complexe, et ce, particulièrement en terres de catégorie 1A;

ATTENDU QU'un portrait législatif et réglementaire clair serait d'une grande utilité pour tous les intervenants;

ATTENDU QU'en tant que forum privilégié établi par le chapitre 22 de la CBJNQ, le CCEBJ occupe une place de choix pour faire ce genre de travail et que le projet cadre avec les résultats attendus 1.4 et 3.2 du Plan stratégique 2018-2023;

ATTENDU QUE ce projet permettra au CCEBJ d'être en meilleure position à l'avenir pour analyser les enjeux législatifs et réglementaires relevant de son mandat et de bien informer les parties intéressées;

Sur proposition de Marc Dunn, appuyée par Mélanie Savoie :

Il est unanimement résolu de réaliser le projet de portrait législatif et réglementaire tel que décrit à l'annexe 1.

Échéancier

La première phase du projet se déroulera principalement à l'automne 2022. Il est prévu que l'inventaire soit complété et présenté au CCEBJ, au plus tard, en janvier 2023. Préalablement à la réalisation de la première phase, un plan de travail devra être élaboré conjointement par les représentants du CCEBJ et du SAGE. Pour assurer le suivi du projet, des rencontres périodiques auront lieu entre la directrice exécutive du CCEBJ et les représentants du SAGE.

Coût

L'inventaire de la réglementation étant réalisé dans le cadre des travaux de recherche de doctorat de M. Gauthier, les frais que devra assumer le CCEBJ pour la production du rapport final par M^{me} Catherine Choquette et M. Charles Gauthier s'élèveront à 3000\$.